

## AU CORN EXCHANGE

Les membres du Corn Exchange ont eu une assemblée le 27 janvier et ont procédé à l'élection de leurs officiers:

Président, M. Jos. Quintal; trésorier, M. Alfred Chaplin; membres du Comité d'administration: MM. R. W. Oliver, P.-B. Earle, W. H. Hutchison, J. S. Norris, E. S. Jacques, James Carruthers, W. I. Gear.

Bureau de révision: MM. T. A. Orane, président; Edgar Judge, C. B. Esdahl, H. W. Raphael, J. E. Hunsicker et Alex. McFee.

Au cours de la séance, le Président prononça un discours, dont nous extrayons les passages suivants:

S'il a jamais été nécessaire de prouver l'urgence d'améliorer le port et le fleuve St-Laurent, le résultat des affaires de la saison dernière du port de Montréal fournirait une telle preuve et, sans aucun doute, convaincrerait les plus sceptiques.

Voyez les belles affaires faites par la flotte canadienne sur les lacs, à une époque où la flotte de nos voisins était presque complètement inoccupée. Constatez aussi que nous avons pu donner de bonnes cargaisons de grain aux steamers océaniques, faisant la traversée directe, à une époque où presque tous les ports d'Amérique se plaignaient de la rareté des affaires. Ce devrait être une source de satisfaction, pour tous ceux qui ont travaillé fortement pour notre port, de voir qu'au moins ce port recueille le bénéfice de la prévoyance et du labeur de ces hommes.

Je ne peux passer sous silence le très bon travail fait par les commissaires actuels du port; ils méritent entièrement les remerciements de cette Association, mais aussi ceux de la ville de Montréal, qui bénéficie directement et indirectement du commerce augmenté que les facilités améliorées du port y ont amenées.

En cela aussi, il est très satisfaisant de savoir que ces améliorations au port ne sont pas tout ce qu'il y a à considérer, car les commissaires du port nous assurent que des choses encore meilleures se passeront. Le projet d'une cale sèche est un fait assuré et un autre élévateur devra bientôt être érigé pour la commodité du commerce de grain qui s'accroît chaque jour dans ce port. Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, car je crois que le port de Montréal ne le cédera à aucun autre port du continent par rapport à l'ensemble des facilités du port et au volume des affaires que cela assurera.

Une autre chose que le commerce d'exportation du grain envisagé avec satisfaction, c'est la position prise par le gouvernement actuel sur la question du tarif des câblogrammes. Il est à souhaiter que le Maître de Postes Général, l'Honorable M. Lemieux, réussisse dans

ses efforts et obtienne une réduction du coût des messages par câble. Le tarif, depuis de nombreuses années, est fixé à 25 cents par mot, ce qui semble un tarif très élevé pour notre époque, et une réduction de 50 %, si on peut prendre des arrangements dans ce sens, serait très avantageux à toutes les maisons d'exportation.

Je suis heureux de pouvoir déclarer que cette Association, dans un avenir prochain, recevra par téléphone et d'une manière continue les cotes du grain de Chicago et de New-York.

Le bureau de transport, établi l'année dernière par le Board of Trade, a rendu de grands services, un résultat de son travail étant la possibilité de faire de Montréal un point de communication par eau pour le fret et, si ses efforts réussissent, Montréal deviendra de nouveau le grand centre de distribution qu'il était il y a vingt-cinq à trente ans.

D'autres questions, de grand intérêt pour le commerce de grain, ont été et seront traitées de la manière la plus habile par le bureau des transports.

En réponse à M. Alex. McFee, qui a demandé des renseignements concernant la fourniture par téléphone de cotes continues du grain de Chicago et de New-York, le Président dit que ces cotes ne seraient pas affichées, mais que tout membre pourrait avoir accès à ces cotes, en le demandant. Pour le moment, les cotes de Winnipeg ne seront pas reçues de cette manière. Toutes les cotes que l'Association reçoit maintenant le sont de la même manière; les autres sont simplement des cotes supplémentaires. Il

était absolument nécessaire, pour le bien de l'Association, que ces cotes continues fussent reçues.

Sur motion de M. Edgar Judge, le nouveau comité reçut instruction de s'efforcer d'obtenir une augmentation du service des cotes, sans augmentation de frais.

M. H. W. Duthie attira l'attention sur l'arrangement arbitraire concernant ce qui était dû aux pilotes du port chargés de conduire les vaisseaux qui amènent du grain de l'Ouest. Le paiement du salaire des pilotes est obligatoire, mais, en règle générale, des pilotes n'étaient pas pris par ces navires parce que, fréquemment, ces pilotes n'étaient pas des hommes à qui les capitaines aimaient à confier leur navire. Chaque fois qu'un navire était transporté d'un quai à un autre, une rémunération de \$5.00 devait être payée et, de cette manière, les frais se montaient quelquefois jusqu'à \$25.00. Il aimerait à voir cet arrangement annulé.

M. Gear dit que toute la question du pilotage dans la rivière avait été complètement traitée et que le Ministre de la Marine en était venu à la conclusion que les navires se mouvant dans le port devaient avoir un pilote capable à bord. Un nombre de maîtres de navires, trafiquant sur les lacs, bien qu'ils soient capables de naviguer dans des canaux, n'étaient pas aptes à naviguer dans le port de Montréal, où ils viennent à peu près dans les mêmes conditions que les navires océaniques.

La question fut référée au nouveau comité d'administration.

M. Thos. Harling attira l'attention sur

## LE NORD-OUEST CANADIEN.

## Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 24, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

**Entrée:** L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

**Devoirs du Colon:** Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

**La Demande de Lettres Patentes** devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

**Renseignements:** Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.